



PV approuvé par le Conseil d'Ecole
Séance du 23 janvier 2009

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'UFCM

Séance du Mardi 2 décembre 2008 à 14h 30

Le Conseil d'Ecole de l'UFCM de Franche-Comté s'est réuni le Mardi 2 décembre 2008 à 14h 30 au siège de l'UFCM Fort Griffon à Besançon sous la présidence de Monsieur Daniel VAN LABEKE, Administrateur Provisoire.

Etaient présents ou représentés :	Etaient absents
<i>Représentants des personnels de l'UFCM</i> BATLOGG François DELACROIX Pascale DJELKHIR Farida DORNIER Jean-marie GAUTHERON Claude HOUSSAIS Yvon KAPALA Frédéric, procuration à Mme Gautheron LE BORGNE Philippe, procuration à M. Le Borgne LOUVRIER Daniel MARTIN Didier MARTIN Virginie PASTEUR Julien PICARD Christian, procuration à M. Van Labeke PINGUÉ Danièle TISSIER Christian VAN LABEKE Daniel WALLIAN Nathalie	BIDOT Maud LAPPRAND François Excusée : PASETZKY Gilda
<i>Personnalités extérieures :</i> BALLAND Michel, procuration à Mme Gautheron CORNELOUP Sabine DELAHAYE Jean-Paul FAIVRE Jean-Pierre, procuration à M. Van Labeke GROSPERRIN Jacques GUERULT Daniel KERLEROUX Yves LANDRY Dominique, procuration à M. Vernet LENGLET Christelle, procuration à M. Tolle MIELLE Dominique PELLETERET Gérard REINICHE Michel RICHARD Joël, procuration à M. Guérault ROMAGNAN Barbara TOLLE Dominique VASSOGNE Colette, procuration à M. Delahaye VERNET Jean-Marie	PEQUIGNOT Martine THIBORD Gérard Excusée : SCHIRRER Joëlle

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Election du Président du Conseil d'École
- 2) Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2008
- 3) Elections des membres de la commission de suivi masterisation
- 4) Information sur la masterisation
- 5) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. VAN LABEKE, Administrateur Provisoire, ouvre la séance à 14h40. Il souhaite la bienvenue à M. Didier MARTIN, adjoint technique au centre local de Vesoul remplaçant au titre des personnels BIATOS M. CORDIER démissionnaire.

Mme GAUTHERON, PEMF, souhaite présenter une déclaration des élus FSU avant d'aborder le point sur la masterisation.

1. Election du Président du conseil d'école.

M. CHATON-AUBEY, Secrétaire Général, rappelle les termes de l'article 9 des statuts de l'école : « le conseil élit pour un mandat de 3 ans à la majorité absolue des membres en exercice composant le conseil et au sein des personnalités extérieures celui de ses membres qui est appelé à le présider. ». La majorité requise est donc de 21 voix.

M. GROSPERRIN, député du Doubs, présente sa candidature et fait part de ses motivations aux membres du conseil. Après divers échanges avec le candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

M. GROSPERRIN : 17 voix

M. REINICHE : 7 voix

1 bulletin nul

9 bulletins blancs.

La majorité requise n'étant pas atteinte, un deuxième tour est nécessaire.

M. REINICHE, représentant le Conseil Général du T. de Belfort, précise qu'il n'est pas candidat et appelle ses électeurs à reporter leurs voix sur un candidat plus en capacité de défendre l'UFM que lui-même.

Le deuxième tour donne les résultats suivants :

M. GROSPERRIN : 17 voix

M. REINICHE : 12

Bulletins blancs : 5

Après consultation du service juridique de l'université et du secrétaire général de l'université, une modification des statuts de l'école visant à prévoir un troisième tour de scrutin à la majorité relative pour l'élection du président est proposée.

Un troisième tour est cependant organisé selon les règles en vigueur et donne les résultats suivants :

M. GROSPERRIN : 18 voix

M. REINICHE : 5

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 9

M. GROSPERRIN annonce, au vu de ces résultats, le retrait de sa candidature.

Après divers échanges, la modification des statuts de l'école visant à prévoir l'élection du président du conseil d'école à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 12 novembre 2008.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Election des membres de la commission de suivi masterisation.

M. BARAKAT, Vice Président de l'Université, précise le rôle de cette commission composée de membres du CA de l'université, du CEVU et du conseil d'école de l'UFM. Elle est chargée de donner un avis sur les dossiers qui vont remonter. Cet avis sera transmis au CEVU qui examinera à son tour les propositions. Le CA de l'université statuera en dernier lieu.

Après discussion, en ce qui concerne la représentation du CE de l'UFM au sein de cette commission, l'accord se fait sur la composition suivante : Nathalie WALLIAN, Christian PICARD, Yvon HOUSSAIS, Julien PASTEUR, Virginie MARTIN étudiante. Pour la représentation des IMF, deux candidatures se sont présentées, Madame Claude GAUTHERON est élue par 15 voix contre 5 voix pour M. BATLOGG et 7 bulletins blancs.

4. Information sur la masterisation.

M. BARAKAT précise le calendrier des opérations :

- 11 décembre : retour des projets de maquettes
- 15 décembre : réunion de la commission de suivi
- 30 janvier : retour des maquettes définitives
- 10 février matin : évaluation par le CEVU
- 10 février après midi : délibération par le CA.

Mme GAUTHERON donne lecture d'une déclaration des élus FSU (cf : texte en annexe).

M. COTTET-EMARD, Directeur Adjoint, rend compte au conseil de l'état d'avancement du dossier PE. On s'orienterait vers un schéma de type mention avec deux spécialités : sciences et technologies d'une part, arts, littérature, sciences humaines d'autre part. Les deux commissions de travail se réuniront le 8 décembre prochain.

4 grands axes se dégagent des travaux :

- les stages : stages d'observation, de pratique accompagnée
- les savoirs scolaires liés à la polyvalence (culture didactique et pédagogique, TICE, langues, développement durable)
- les formations transversales communes à tous (psychologie, philosophie, sociologie, histoire de l'éducation)
- la recherche (mémoires de recherche, méthodologie)

En ce qui concerne les PLC, un point d'étape de l'avancement des travaux dans les différentes disciplines est également présenté aux membres du conseil.

En sciences, le travail en collaboration avec les équipes de la composante se poursuit : les formations SVT, physique-chimie, maths, seraient plutôt des spécialités.

En STGI, les formations techno et génie électrique seraient plutôt des parcours de master.

Dans le secteur littéraire, la situation est plus complexe et la collaboration moins évidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 45.

L'Administrateur Provisoire,



Daniel VAN LABEKE